

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 mai 2016

**CP2016_05_17
id. 2488**

L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT
9 RUE JULES VERNES
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de réhabilitation d'un logement situé 9 rue Jules Vernes à Montauban est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 37 916,75 € fait apparaître le détail suivant :

* ECO prêt	15 000,00 €
* Fonds propres	25 916,75 €
Total	37 916,75 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 15 000 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 41623.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 6 000 €, soit 40 % d'un montant global de 15 000 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 4 février 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de réhabilitation d'un logement 9 rue Jules Vernes commune de Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 6 000 €, selon les conditions du prêt susvisées ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 4 février 2016 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC